Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260413-2026AVRIL222-DE

Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents :** 13 **Votants** :15
Date de convocation et affichage **: 7 avril 2026**
Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU.**
Absentes : **- Béatrice HOURRIER (pouvoir à David CRESPEL), Claude BOURDON (pouvoir à Joseph POIRAUDEAU).**
A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**

ORDRE DU JOUR: Procès-verbal du 02 mars 2026-Procès-Verbal du 21 mars 2026-ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE: Présentation individuelle de chaque conseiller – Tour de table.-Etat des lieux : Projets précédente mandature et projets en cours.-Commissions Communales – Inscription dans les commissions – Mode de fonctionnement-Autres Instances – désignation des représentants.-Délégations du Conseil municipal au Maire-FINANCES : Impôts locaux : vote des taux.-Subventions aux associations 2026 (définition de critères et attribution).-Adhésion Agence Locale de l'Energie et du Climat.-Lotissement : définition du régime de TVA pour les ventes-.RESSOURCES HUMAINES-Heures complémentaires aux espaces verts.-TRAVAUX : Fauchage annuel.-Devis balayage.-Travaux eaux pluviales – La chapelle es Fougeretz- QUESTIONS DIVERSES

Séance du 13 avril 2026 -2026-022 Objet **: APPROBATION PROCES VERBAL DU 02 MARS 2026**

Les élus sont invités à se prononcer sur la proposition de procès-verbal adressé avec la convocation de cette séance.
Monsieur POIRAUDEAU fait remarquer que sur le sujet du fonds de concours du SDIS, l'entièreté du débat n'est pas retranscrite ce qui ne présente pas l'exactitude de l'échange. Le souhait serait de porter les échanges complets ou de ne pas les faire figurer au procès-verbal.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Considérant les remarques ci-dessus,
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de rédaction, avoir pris en compte les remarques, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 02 mars 2025.

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDIAS
Côtes-d'Armor